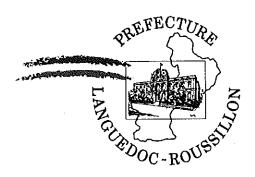
Cépublique Française

901296



Direction Régionale des Affaires Culturelles

Affaire suivie par :

ARRETE

Montpellier, le

1 6 OCT. 1990

portant inscription du château de MONTFERRIER-SUR-LEZ (HERAULT) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon Préfet de l'Hérault Officier de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961;
- VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;
- VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques;
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique;
- La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 25 avril 1990;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
- Considérant que le château de MONTFERRIER-SUR-1EZ (HERAULT) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture;

## ARRETE

Article ler: Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, les facades et les toitures sur les jardins et sur la rue, y compris sur la courette intérieure et celles de l'orangerie, les terrasses subsistantes avec leurs décor, notamment l'escalier à balustres et les fontaines ainsi que la salle aux gypseries du château de MONTFERRIER-SUR-LEZ (HERAULT), actuellement hôtel-de-ville, situé sur la parcelle n° 522 d'une contenance de 14a 90ca figurant au cadastre section A et appartenant à la commune depuis une date antérieure au ler janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3: Il sera notifié au Préfet du département, au mairede la commune propriétaire intéressée, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A MONTPELLIER, le

16 OCT. 1990

**Le** Préfet

Bernard GERARD

POUR AMPLIATION Le Chargé de Mission our Le Préfet de Région Le Chargé de Mission

Jean-Claude DEDIGO

Département : HERAULT Commune: MONTFERRIER-SUR-LEZ

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES [ Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Montpellier

Centre administratif CHAPTAL BP 70001 34953

34953 MONTPELLIER CEDEX 02 tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section: AR Feuille: 000 AR 01 Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition: 12/06/2014 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des

Finances

